

FORMATION JUGES

Saison 2019



Base : Règlement révisé 2019 information CDN le 7/10/2018
Patrick Massé **V6 19/11/18**

FORMATION JUGES

LE PROGRAMME :

PARTIE THEORIQUE

- 1 La fédération 
- 2 Comité d'organisation, Juges 
- 3 Le règlement général 
- 4 Le règlement des épreuves 
- 5 Les fautes et les sanctions 
- 6 Le dopage 

PARTIE PRATIQUE

- Organisation des postes
 - statique, 100m, endurance
 - dynamiques
- Secourisme et intervention
- Simulation

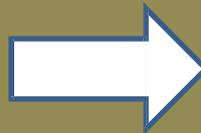


LA FFESSM

- Association

- Agréée

- Déléгатaire



Compétition



COMITE D'ORGANISATION, JUGES

- **Le Comité d'organisation**
- **Les Juges**



COMITE D'ORGANISATION

Il fait acte de candidature pour les manifestations;

Il est responsable de l'organisation et du bon déroulement de la compétition.

Il doit entre autre :

Etablir le programme des épreuves.

Donner les informations générales aux compétiteurs.

Veiller à la mise en œuvre de mesures propres à assurer la sécurité de tous et notamment des athlètes.

COMPOSITION DU COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé au minimum :

- Du responsable régional de l'organisation.
- Du responsable du club ou de la structure organisatrice.
- Du **juge principal**
- Du médecin fédéral retenu pour la compétition, s'il y en a un.
- Du **juge sécurité** assurant entre autre la responsabilité des apnéistes de sécurité.

En outre font partie de droit du comité lorsqu'elles sont présentes les personnes suivantes :

- Le Directeur Technique National ou son représentant ou délégué.
- Le Conseiller Technique et Sportif ou son représentant ou délégué.
- Le Président de la Commission Nationale Apnée ou son représentant.
- Le Président de la FFESSM ou son représentant.

Plus concrètement, le comité d'organisation **restreint** doit absolument désigner les juges et responsables suivant :

Le **juge principal**, qui lui même pourra choisir un juge principal adjoint

Le **juge sécurité**

Le **responsable informatique** (gérant le logiciel)

Le **juge échauffement**

Le(s) **juge(s) départ** 1 ou 2 (suivant les épreuves)

Les **juges surfaces**

Les **Apnéistes Sécurité**

Un speaker peut avantageusement être désigné pour commenter les épreuves.

l'organisation des juges

La modification majeure pour notre système est la disparition du jury.

S'y substitue le système décrit ci après

Nous adopterons, la terminologie suivante (légèrement différente de celle de la CMAS, mais prêtant moins à confusion) :

1. Juge principal
2. Juge échauffement
3. Juge départ (ex Juge de la zone de compétition)
4. Juge surface
5. Juge sécurité
6. Juge chronométreur (statique, et 100 et Endurance)
 - Speaker (ex Juge de procédure de départ) pas nécessairement JFA
 - Secrétaire de la compétition pas nécessairement JFA
 - Assistance médicale
 - Autres assistances (Apnéistes sécurité, vidéos)

Une description de chaque poste est donnée plus loin et pour fixer les idées **nous verrons plutôt ici, concrètement, quels juges interviennent pour le bon déroulement d'une performance.**

Certaines personnes pourront effectuer 2 rôles, par ex:

- juge surface et chronométreur pour les épreuves chronométrées,
- le juge départ effectuera les décomptes en plus d'autoriser l'accès à la zone de compétition et de vérifier la validité des départs.

Prenons les choses dans l'ordre:

L'athlète arrive. Il doit, **de lui même** :

- Se présenter une heure avant son passage.(**)
- Faire vérifier son identité
- Faire valider son matériel
- Accéder à la zone d'échauffement 30 mn avant son passage

C'est le **juge échauffement** qui effectue tout cela,

** son propre passage et non plus le début de l'épreuve

Ensuite, et **toujours de lui-même**, l'athlète :

- S'approche de la zone de compétition (env. 5 mn avant son top,
- Prend son poste après y avoir été autorisé par le juge départ.
- Effectue sa préparation
- Débute sa performance

C'est le **juge départ** qui:

- l'accueille,
- l'autorise à prendre son poste,
- effectue le décompte (épreuves dynamiques)
- vérifie la qualité de son départ (timing et contact mur) et valide en levant le bras,

l'athlète effectue sa performance, son protocole de sortie et reste à disposition jusqu'à présentation de la carte de couleur :

C'est le **juge surface**, en compagnie du juge principal qui:

- Suit la performance
- Signale la sortie en levant le bras
- Regarde la sortie et le protocole
- Prend la mesure
- Présente le carton de couleur (en accord avec le juge principal)
- Enregistre la performance et d'éventuelles observations,

L'athlète est bien entendu suivi dans sa performance par les **apnéistes sécurité**.

Particularités :

Selon les épreuves, dynamiques ou chronométrées, ce système évoluera,

En dynamique, un juge de surface et un juge principal, accompagnés éventuellement d'un assistant, suivent chaque athlète.

En chronométré, il y aura un juge de surface par poste (il chronométrera) secondé par un assistant chronométrateur. Le juge principal suit les différentes performances et assiste chaque juge de surface lors de la décision.

Le Juge principal

C'est lui qui peut disqualifier un athlète pour toute violation des règles qu'il a personnellement observé ou pour lequel un officiel l'a informé.

C'est lui qui demande l'intervention des AS pour assistance (unicité des décisions)

Il observe l'ensemble des athlètes dans les épreuves chronométrées, il suit chaque athlète (de son côté), avec le juge de surface correspondant à la zone, pour les épreuves de dynamique.

2. Le Juge échauffement

Le juge échauffement se situe à l'entrée de la zone d'échauffement.

Il enregistre les athlètes 1h avant leur passage. Lorsque les épreuves se déroulent sur une journée et que les athlètes ne sortent pas de la piscine, on pourra ne pointer que pour la première épreuve.

Il pointe les athlètes qui arrivent à l'échauffement et les autorise à gagner la zone.

Il vérifie les équipements : masque, lestage, etc...

Il vérifie que les compétiteurs attendent leur tour et il gère l'échauffement des athlètes dans la zone d'échauffement.

2. Le Juge départ

Il peut y en avoir plusieurs.

en épreuves chrono, un seul suffit

en dyn, il en faut un par coté (il géreront chacun 2 lignes)

Il doit être positionné sur le petit côté de la piscine.

Il organise et gère l'activité des autres juges de la zone, Il est responsable du remplacement des juges et assistants dans sa zone.

Il supervise le séquençement des épreuves.

2. Le Juge départ (suite)

Il accueille les athlètes et les autorise à prendre leur poste.

Il effectue les décomptes pour les athlètes (en dyn),

Il vérifie la qualité du départ (timing et contact au mur) et valide en levant le bras.

Il reçoit les réclamations de l'entraîneur ou de l'athlète.

À la fin de l'épreuve, il doit,

- ✓ demander l'intervention du Juge principal et des juges de surface concernés pour examiner les réclamations,
- ✓ appliquer les décisions prises par le Juge principal sur les réclamations
- ✓ finaliser éventuellement la fiche transmise par le(s) juges(s) surface en cas de réclamation.
- ✓ transmettre ensuite au secrétaire.

3. Le Juge surface

Il observe l'athlète durant la performance, Il doit signaler l'émergence de l'athlète en levant un bras (notamment en statique pour appeler le juge principal).

Il vérifie le protocole (qui doit être fait dans sa direction). il continue l'observation pendant les 20 (vingt) secondes suivant l'émergence,

Il **contrôle** la mesure de **distance** parcourue ou le **temps** réalisé, la consigne sur la fiche qui sera transmise au juge départ, en fin d'épreuve.

Il vérifie que l'athlète, pendant l'ensemble de sa tentative, ne nécessite pas d'assistance (épreuves chronos ou il n'y a pas un juge principal par athlète).

3. Le Juge surface (suite)

Il valide ou non la performance, à l'aide des plaquettes de couleur:

Blanche: validée,

Rouge: non validée (disqualification),

Jaune : décision avec observation ou reportée.

Il exécute ses fonctions depuis le côté de la piscine, et **porte obligatoirement un tee-shirt d'une couleur distinctive.**

5. Le Juge sécurité

Il est sous l'autorité du Juge principal

Il doit s'occuper de tout le matériel nécessaire au bon déroulement des épreuves.

Il est responsable de l'installation des différentes zones de compétitions selon les plans publiés dans le règlement spécifique.

Il gère les apnéistes sécurité.

6. Le(s) Juge(s) chronométrateur(s)

(pour les épreuves de statique, vitesse et endurance)

Les juges chronométrateurs

Il y a deux juges chronométrateurs par ligne ou poste, l'un d'eux peut être le juge de surface.

Ils enregistrent les temps des athlètes dont ils sont responsables.

Le speaker

Il n'intervient plus que sur les épreuves chronométrées fonctionnant toujours en séries.

Pas nécessairement JFA

- Est possesseurs d'une licence FFESSM à jour.
- Est possesseurs du RIFAA.
- Est sélectionné par le comité d'organisation.
- Reçoit préalablement une information sur les règlements et formations sur les méthodes de sauvetage en compétitions d'apnée.
- Il n'intervient normalement sur un compétiteur que sur instruction du juge principal...

On a vu la description de chaque type de juge,

Voyons leur organisation selon le type d'épreuves.

On distinguera

les épreuves de dynamique (mono palme, bi palmes, sans palme)

et

Les épreuves « à chronométrage » (statique, 100 m apnée et 16x--)

Déroulement des épreuves de dynamique.

Ces épreuves se déroulent **sur 4 postes maximum, mais obligatoirement sur un nombre pair de postes donc 2 ou 4.**

On ne parle plus de séries.

Les athlètes partent, dans l'ordre déterminé par l'annonce faite, « décalés » toute les 3mn (intervalle courant mais qui peut varier) selon la séquence suivante:

Ligne **1** « 3mn » : 00:00 départ 00:03

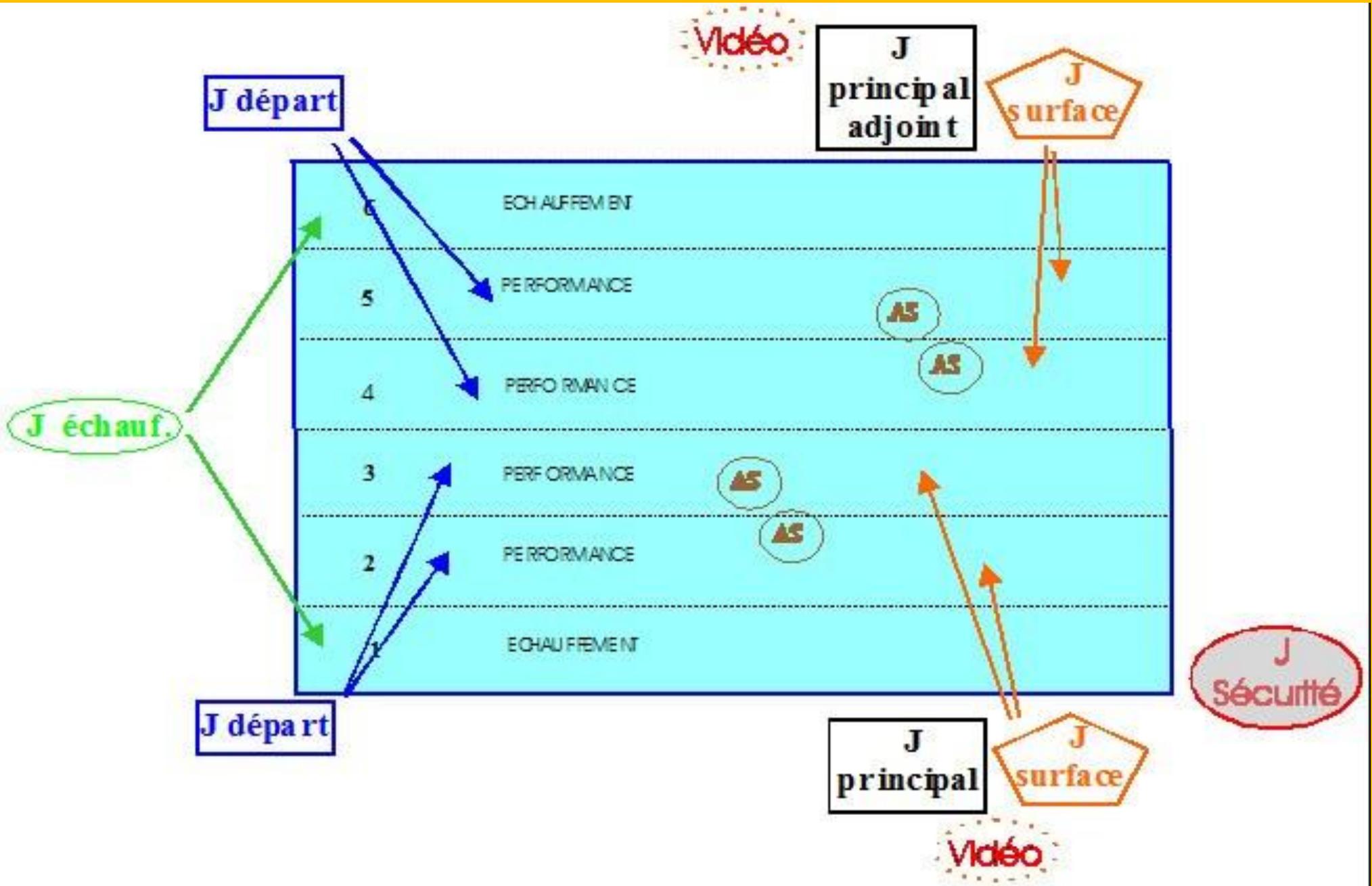
Ligne **4** « 3mn » : 00:03 départ 00:06

Ligne **2** « 3mn » : 00:06 départ 00:09

Ligne **3** « 3mn » : 00:09 départ 00:12

Donc, les concurrents partent **un par un**, alternativement d'un coté et de l'autre du bassin, sans interruption.

LES JUGES



L'organisation pour les épreuves à chronométrage

Pour ces épreuves, on conserve la notion de séries.

Ces épreuves se déroulent **sur 4 à 6 postes par série.**

la **procédure de départ** reste inchangée avec simultanéité pour tous les athlètes d'une même série

Niveau des juges

NIVEAU DES JUGES A MINIMA

Niveau de compétition	Juge Principal	Juge zone de compétition	Juge de surface	Juge zone échauf.	Juge de sécurité	Juge procédure départ	Juge chrono
Club, Départemental	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg
Régional, inter région	JFA1	JFA1	JFA1	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg
Manches de coupe	JFA2*	JFA1	JFA1	JFA1	JFA1 Stg	JFA1 Stg	JFA1 Stg
Championnat F	JFA2**	JFA1**	JFA1**	JFA1**	JFA1**	JFA1**	JFA1**
*	proposé par l'organisateur et validé par CNA						
**	Désigné par CNA						

Les fiches

Les fiches individuelles sont supprimées.

Les fiches globales contiennent tous les éléments et seront les mêmes pour tous les juges à l'exception, du speaker.

Voici les 2 types de fiches (épreuves chronos et dyns)

SERIES STATIQUE

Test 1-11-18

1H	Echau ^{mt}	Zone Compet	Heure de passage	Serie	Ligne	Genre	Nom	Prénom	Annouce	1er check sécu	Réalisé 1	Réalisé 2	Obs
08:30	09:00	09:25	09:30	1	1	H	CERONI	PASCAL	02:40	01:30			
					2	F	FABBI	LEILA	02:55	01:30			
					3	F	CORDIER	FREDERIQUE	03:10	02:00			
					4	H	BONNEVIDE	HERVE	03:30	02:30			
					5	H	CONTI	LAURENT	03:30	02:30			
					6	H	BOURDILA	GUILLAUME	04:00	03:00			
					1	H	CANESE	JONATHAN	04:00	03:00			
					2	H	ELU	OLIVIER	04:00	03:00			

Les fiches

SERIES DYNAMIQUE

1ère Manche Coupe France 2019-Epinal

IH	Hebau™	Zone Compét	Heure de passage	Ligne	Genre	Nom	Prénom	Annonce	Nbre long	Long lue	Obs
12:00	12:30	12:55	13:00	2	H	BEN SALEM	OUALID	5			
12:03	12:33	12:58	13:03	7	F	VIDBERG	FLORIE	71			
12:06	12:36	13:01	13:06	3	F	SCHNOERING	VERONIQUE	30			
12:09	12:39	13:04	13:09	6	H	SCHAEDELIN	MICHAEL	55			
12:12	12:42	13:07	13:12	2	F	ORSKI SIMONET	LAETITIA	75			
12:15	12:45	13:10	13:15	7	H	DESCHARNES	PATRICK	95			
12:18	12:48	13:13	13:18	3	F	ENCISO TENA	MARIA ELENA	75			
12:21	12:51	13:16	13:21	6	H	CARON	JEAN JACQUES	90			

Les fiches

fiches speaker statique

SPEAKER STATIQUE

On remarque que le décompte part à 3mn

Test 1-11-18



09:27	Départ de la série 1 dans : 3'00 // 2'00 // 1'30" // 1'00 // 30" // 20" // 10" // 5" // 4" // 3" // 2" // 1" // Top départ // 10" // 20" // 25" // 26" // 27" // 28" // 29" // 30"
09:40	Départ de la série 2 dans : 3'00 // 2'00 // 1'30" // 1'00 // 30" // 20" // 10" // 5" // 4" // 3" // 2" // 1" // Top départ // 10" // 20" // 25" // 26" // 27" // 28" // 29" // 30"
09:53	Départ de la série 3 dans : 3'00 // 2'00 // 1'30" // 1'00 // 30" // 20" // 10" // 5" // 4" // 3" // 2" // 1" // Top départ // 10" // 20" // 25" // 26" // 27" // 28" // 29" // 30"



CONDITIONS D'ACCES

- **18 ans**
- **Niveau Apnéiste**
- **RIFAA**
- **License de la saison de compétition**
- **Certificat médical valide**

Stage initial

- Formation théorique
(présentation des compétitions, du règlement, de la fonction de juge ...).
- Formation pratique (sous forme de simulation de compétition).
- Note de 15/20 à l'examen théorique + Accord du JFA2 = Statut de JFA1 stagiaire

Stages de mise en situation

- Mise en situation lors de 2 compétitions

La formation et la participation aux compétitions seront portées sur le carnet de plongée libre



LE JUGE JFA 1 - Titularisation

- Participation à au moins 2 compétitions en tant que JFA1 stagiaire
- Faire une demande écrite (formulaire sur le site CNA- textes et règlements) de titularisation auprès du président de la Commission Régionale Apnée,
- Joindre un chèque de 12 € pour recevoir la carte de JFA1.



Une participation à au moins une compétition tous les 2 ans est nécessaire pour garder le titre de JFA1 titulaire.

[Retour](#)



REGLEMENT GENERAL

- **Champs d'application**
- **Epreuves**
- **Circuit des compétitions**
- **Niveaux de compétition**
- **Catégories**

- **Champs d'application**

- S'applique aux **compétitions fédérales** d'apnée organisées par la FFESSM ou ses organes déconcentrés.
- La saison sportive est comprise du 15 septembre de l'année en cours au 14 septembre de l'année suivante.

Conditions d'inscription à une compétition :

1. Etre âgé(e) de 16 ans révolus à la date de la compétition.
Autorisation parentale (2 parents) pour participer à la compétition et au contrôle anti-dopage.
2. Etre en possession d'une pièce d'identité
3. Etre en possession d'une licence FFESSM de l'année sportive en cours.
4. Justifier d'une assurance individuelle accidents .
5. Etre en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'apnée en compétition. .
6. S'acquitter des éventuels frais d'inscription.
7. Indiquer lors de l'inscription en ligne, les performances annoncées
Elles peuvent être modifiées jusqu'à 7 jours avant le début de la compétition.

L'entraîneur/coach doit être âgé(e) d'au moins 18 ans et doit être en possession d'une licence FFESSM ou licence CMAS pour accéder à la zone de compétition.

- **Epreuves**

- *Les épreuves officielles retenues pour les compétitions.*

- L'apnée statique
- L'apnée dynamique sans palme
- L'apnée dynamique mono palme
- L'apnée dynamique bi palmes
- L'apnée d'endurance : 16x50m (en bassin de 50m) ou 16x25m (en bassin de 25m)
- **Le 100m apnée** : (en bassin de 50m)

Déroulement des épreuves.

Si toutes les épreuves ont lieu le même jour, **l'apnée statique aura lieu avant** les épreuves d'apnées dynamiques et les épreuves de **sprint après**.

- **Les circuits des compétitions**

2 circuits parallèles :

Les compétitions ou championnats départementaux, régionaux, interrégionaux qui se finalisent par le **championnat de France**.

Le circuit **Coupe de France** avec 4 à 6 compétitions ayant le label « Manche de coupe de France », clôturé par un classement.

• Les circuits des compétitions

Qui peut organiser ?

- Le club peut organiser des compétitions club ou interclubs
- Toute structure décentralisée peut organiser une compétition correspondant à son niveau (inscription en ligne).
- Toutes, peuvent faire acte de candidature auprès du responsable des compétitions piscine pour une manche de coupe de France (cahier des charges à remplir et envoyer par mail)

- **Le niveau des compétitions**

Seuls les compétitions ou championnats, à minima, régionaux sont **sélectifs** pour le championnat de France (et **uniquement pour les athlètes licenciés dans la région d'organisation**).

Les manches de coupe de France, sélectives par nature pour tout compétiteur, doivent être déclarées pour le 31 juillet,

Toute compétition ne sera officialisée auprès de la FFESSM, que si elle lui a été déclarée.

- **Le niveau des compétitions**

La participation à une manche de coupe de France est soumise à l'obligation d'avoir réalisé des minimas (en compétition régionale de la saison en cours ou lors d'une manche de coupe de la saison précédente)

	EPREUVES				
Catégories	Statique	Dynamique mono-palme	Dynamique bi-palmes	Dynamique sans palme	16 x 50 m apnée
Femmes	3'30	80 m	65 m	55 m	≤ 20 min
Hommes	4'30	90 m	75 m	65 m	≤ 16 min

- **Catégories**

Seules les deux catégories suivantes sont reconnues comme « officielles » pour les championnats :

La catégorie « **Homme** », regroupant les athlètes masculins âgés de 16 ans révolus à la date de la compétition.

La catégorie « **Femme** », regroupant les athlètes féminines âgées de 16 ans révolus à la date de la compétition.

LES EPREUVES

Sécurité

Déroulement général

Données communes à toutes les épreuves

Le matériel

Statique

Dynamiques

16x50 ou 25

100 m SPEED

Sécurité

- La sécurité est placée sous la responsabilité du **juge sécurité**
- Le médecin **n'est pas obligatoire**.
- Le matériel de réanimation sur les lieux de la compétition est **au minimum composé de trois bouteilles d'oxygénothérapie** pleine (200b) équipées d'un BAVU. 2 bouteilles pour les compétitions de niveau jusqu'à régional si pas plus de 2 postes simultanés.
- La présence d'apnéistes de sécurité dans l'eau est **obligatoire** à l'exception des épreuves sprint- endurance.

Sécurité

- La zone d'échauffement est placée **sous la responsabilité du juge échauffement** et la surveillance générale d'au moins 2 apnéistes sécurité.
- Statique : La sécurité de chaque compétiteur dans la zone d'échauffement peut être assurée par les concurrents entre eux, ou par leur coach respectif. **Ces personnes ne peuvent pratiquer l'apnée tout en assurant la sécurité.**
- Dynamiques : La sécurité des compétiteurs dans la zone d'échauffement est assurée par les apnéistes de sécurité désignés par l'organisation.

Déroulement général

L'ordre de passage des athlètes est fonction des performances annoncées.

Les athlètes (ou leur entraîneur) doivent se présenter sur les lieux de la compétition à l'heure précisée par le comité d'organisation de l'épreuve et présenter **les originaux** des pièces d'inscription.

Par épreuve, un **listing nominatif**, avec toutes les indications horaires, sera affiché en un lieu accessible aux athlètes et indiqué à ces derniers.

Il n'y a pas d'appel des séries par le speaker.

Les athlètes devront avoir pris connaissance des différents horaires les concernant.

Par épreuve,

L'athlète devra **spontanément** se présenter auprès du juge échauffement, **30 mn avant le passage de sa série**, accompagné d'un seul partenaire licencié FFESSM ou CMAS. Qui l'autorisera à gagner la zone, après avoir vérifié son identité et son matériel.

Ensuite, 5 à 6 mn avant son top, il devra **de lui même** rejoindre la zone d'attente et se présenter au juge de départ.

Déroulement général

Nul n'est autorisé à suivre l'athlète dans la **zone de compétition** à l'exception de l'entraîneur/coach au cours des épreuves d'apnée statique et d'endurance.

L'athlète doit être présent lorsque son décompte commence. A défaut, **une faute de règlement est appliquée.**

LES EPREUVES

Déroulement général

Données communes à toutes les épreuves

Le départ pour chaque série, ou pour chaque départ individuel, est donné suivant le décompte ci-après :

3'00, 2'00, 1'30'', 1'00, 30'',20'', 10'',5'',4'',3'',2'',1'', « TOP DEPART »,10'',20'',25'', 26'', 27'', 28'', 29'',30''

Chaque compétiteur doit débiter sa performance à partir **du « TOP DEPART »** et avant le **« TOP DEPART + 30s »**, ceci pour toutes les épreuves.

Tout départ en dehors de ces 30 secondes est sanctionné par une faute de règlement.

LES EPREUVES

Déroulement général

Données communes à toutes les épreuves

L'épreuve réalisée (voies aériennes émergées), Sans aucune incitation de qui que ce soit, dès l'émergence des voies aériennes, en fin de performance, l'athlète doit, dans un **délai maximum de 20 secondes, faire le signe « OK » en direction du juge surface** qui sera sur le bord de la piscine.

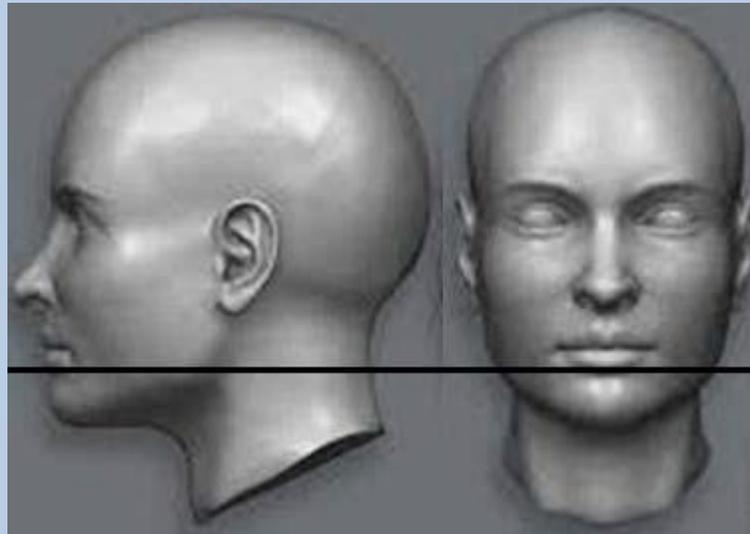
Pendant ces 20 secondes l'athlète pourra se tenir debout ou au bord du bassin (statique), à la ligne et/ou au support proposé par l'apnéiste sécurité (dynamique).

LES EPREUVES

Déroulement général

Données communes à toutes les épreuves

Aucune partie de la tête située au dessus de la ligne noire (figure ci-dessous) ne pourra être ré immergée.



Pour l'épreuve statique, l'athlète pourra se tenir au bord, sans toutefois qu'il repose la tête sur le bord (y compris sur ses mains ou bras ou via tout autre contact indirect).

L'athlète pourra parler pendant ce protocole mais pas l'entraîneur.

LES EPREUVES

Déroulement général

Données communes à toutes les épreuves

Après la réalisation du protocole de sortie, le compétiteur reste dans sa zone de compétition.

C'est le juge surface qui informe l'athlète de la fin de la performance en présentant un des cartons de couleur.

Les réclamations : l'athlète ou son entraîneur/coach peut déposer une réclamation auprès du juge de départ

LES EPREUVES

Déroulement général

Données communes à toutes les épreuves

**La PCM disparaît du règlement.
La SYNCOPÉ reste.**

Après son émergence, l'athlète doit faire une sortie sans équivoque, si le **le juge principal estime que l'athlète est en difficulté**, il demandera à l'apnéiste sécu d'intervenir.

L'athlète est alors **déclaré en syncope** et donc disqualifié dans la discipline mais aussi pour le reste de la compétition.

Le Matériel

Sont autorisés, sans restriction :

- Les bi-palmes,
 - La mono-palme,
 - Le masque ou les lunettes permettant la vision des yeux
 - La combinaison néoprène ou lycra
 - Le matériel usuel commercialisé

Sont autorisés :

- Le lest de cou, s'il est facilement largable
 - Le lest de bonnet (doit être signalé)
 - Les équipement auxiliaires non commercialisés
-
- **L'équipement auditif (MP3) n'est pas autorisé dans la zone de compétition.**

Statique

Pour être validée, la performance doit être réalisée avec les voies aériennes immergées en surface. La position du corps est au choix de l'athlète.

L'équipement est au choix de l'athlète.

Les séries se succèdent toutes les 12 minutes environ.

Statique

Il y a double chronométrage. La performance est mesurée au 100ème de seconde près.

Les chronomètres sont déclenchés à l'immersion des voies respiratoires.

Ils sont arrêtés à l'émergence des voies aériennes respiratoires du compétiteur.

La performance retenue est la moyenne des temps des 2 chronomètres (calculée par le logiciel).

Statique

Dès l'immersion des voies aériennes du compétiteur, les tops sécurité et/ou une intervention d'urgence seront réalisés uniquement par l'apnéiste de sécurité.

En aucun cas l'entraîneur/coach ne peut s'adresser aux juges ou apnéistes de sécurité sauf pour demander l'arrêt en urgence de l'épreuve de son athlète entraînant ainsi sa disqualification.

Statique

L'apnéiste de sécurité est chargé de vérifier l'état de conscience de l'athlète durant la réalisation de la performance et n'a aucune prérogative d'entraîneur/coach.

Pour ce faire, il doit préalablement à la réalisation de la performance convenir avec l'athlète d'un geste de communication, validé par le juge de poste.

Au cours de la réalisation de la performance, il doit toucher l'athlète de façon non équivoque. De son côté, l'athlète doit répondre convenablement par le geste.

Cette procédure est effectuée, à PA -1mn, PA -30s, PA -15s, et à PA. Après le temps de la performance annoncée (PA), toutes les 15 secondes. **(Le premier Top (PA- 1mn) est noté sur la fiche) .**

Statique

Si l'athlète ne répond pas par le geste convenu, l'apnéiste de sécurité doit le solliciter une **nouvelle fois sans délai**. Si l'athlète persiste à ne pas répondre correctement, ou s'il ne répond pas, **le juge principal** demande à l'apnéiste de sécurité de le sortir immédiatement de l'eau.

L'apnéiste de sécurité est autorisé à déplacer doucement le compétiteur pendant la performance afin de ne pas gêner les compétiteurs voisins.

Statique

Rôle de l'entraîneur/coach :

Dans la zone de compétition, l'entraîneur/coach est dans l'eau à côté de l'athlète. **L'apnéiste de sécurité** choisira sa place à côté de l'athlète **en priorité** afin d'assurer au mieux la sécurité.

Pendant l'épreuve l'entraîneur/coach peut toucher et parler à l'athlète.

Dès l'émersion des voies aériennes de l'athlète, l'entraîneur/coach doit se mettre en retrait et ceci jusqu'à la fin de l'épreuve spécifiée par les juges par un signe de fin d'épreuve;
c'est-à-dire **qu'il ne doit en aucun cas stimuler l'athlète par aucun moyen que ce soit. Il ne peut donc, ni lui parler, ni le toucher.**

Dynamique

Les épreuves ont lieu en bassin de 25m ou 50m, avec au mini : 1m de profondeur,
(1,40m si tentative de record international)

Les lignes seront de préférence des lignes « compétitions » (très tendues et plus flottantes).

Dynamique

- Toute aide à la propulsion, autre que les mouvements de nage, est interdite à l'exception des poussées contre le mur à l'occasion des virages.
- Pour être validée, la performance devra être accomplie avec la totalité du corps immergé et en parcourant l'intégralité de la longueur du bassin.
- Le départ doit se faire obligatoirement dans l'eau. Lors de l'immersion des voies aériennes, une partie du corps devra être en contact avec le mur de la piscine ou de la zone de performance.
- A chaque virage une partie quelconque du corps devra obligatoirement toucher le mur de la piscine ou de la zone de performance.
- A chaque virage, quelle que soit la profondeur du bassin, toute partie du corps pourra sortir de l'eau, à l'exception des voies aériennes, dans la zone des 3m précédant et suivant le demi-tour.

Dynamique

- La distance parcourue est déterminée par la sortie des voies aériennes.
- Si le compétiteur émerge ses voies aériennes avant de toucher le mur, la distance retenue sera celle correspondant à l'émersion des voies aériennes.
- Si le compétiteur touche le mur puis émerge ses voies aériennes sans avoir effectué un demi-tour complet, la distance retenue est celle correspondant au toucher du mur (50m ou 100m, 150m....).
- Si le compétiteur touche le mur puis engage un demi-tour complet avant d'émerger ses voies aériennes, la distance retenue sera celle de la distance au mur additionnée de la distance où émergent les voies aériennes (ex : 100m + 1m50).

Endurance

Pour un bassin de 25m, obligatoirement 16x25.

Pour un bassin de 50m, obligatoirement 16x50.

La présence d'un entraîneur/coach est autorisée de chaque côté du bassin dès lors que cela ne gêne en rien la sécurité mise en place.

Contrairement aux autres épreuves officielles, cette épreuve est une **course**, par conséquent, tous les athlètes doivent partir au TOP DEPART ou dans les 30 secondes qui suivent.

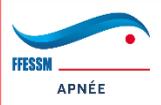
La prise de temps commence au TOP DEPART et se finit à la fin de la 16ème longueur lorsque le mur est touché.

. La performance est mesurée au 100ème de secondes près.

LES EPREUVES

Endurance et 100 m apnée

- Les juges noteront une prise de temps intermédiaire, approximative, à chaque fin de longueurs lorsque le compétiteur touche le mur.
- Le départ doit se faire obligatoirement **dans l'eau**.
- **Lors de l'immersion** des voies aériennes, une **partie du corps devra être en contact avec le mur** de la piscine.
- De la même manière, à la fin de chaque longueur, l'athlète doit avoir **un contact avec le mur avant que ses voies aériennes ne sortent** de l'eau.
- La présence d'un entraîneur est autorisée de chaque côté du bassin dès lors que cela ne gêne en rien la sécurité mise en place.



LES FAUTES ET LES SANCTIONS

3 niveaux de sanctions :

L'**avertissement** : donné pour faute minime et à titre préventif.
Pas d'incidence sur la performance.

La **faute de Règlement** : donnée pour non respect de règle spécifique à une épreuve.

Nullité de la performance pour l'épreuve dans laquelle elle a été donnée. Elle n'interdit pas à l'athlète de participer aux autres épreuves.

La **disqualification** : donnée pour faute grave.

Nullité de l'épreuve dans laquelle elle a été jugée et **fin de la compétition**.

LES FAUTES ET LES SANCTIONS

Statique	Echauffement seul	Avertissement, Faute de règlement
Statique	Comportement entraîneur	Avertissement, Faute de règlement
Toutes épreuves	Non respect perf annoncée	Pénalité
Dynamique (mono, bi), sans palmes	Mur départ	Pénalité générale
Dynamique (mono, bi), sans palmes	Changement total de ligne d'eau	Pénalité générale
Vitesse	Mur départ	Pénalité générale
Toutes épreuves	Départ hors protocole	Faute de règlement
Toutes épreuves	Protocole de sortie	Faute de règlement
Toutes épreuves	Matériel non validé	Faute de règlement
Toutes épreuves	Acces/sortie zone de compétition sans autorisation	Faute de règlement
Toutes épreuves	Présence entraîneur hors des plages prévues	Faute de règlement, disqualification
Dynamique mono, bi, sans palmes	Mur virage	Faute de règlement
Dynamique mono, bi, sans palmes	Aide à la propulsion	Faute de règlement
Dynamique bi palmes	Nage en ondulation	Faute de règlement
Vitesse	Nage en ondulation si bi-palmes	Faute de règlement
Vitesse	Mur virage	Faute de règlement
Vitesse	Non respect fin de longueur	Faute de règlement
Vitesse	Aide à la propulsion	Faute de règlement
Dynamique mono, bi, sans palmes	Changement total de ligne d'eau avec intervention AS	Disqualification
Toutes épreuves	Non présentation à une épreuve	Disqualification
Toutes épreuves	Inhalation d'O ²	Disqualification
Toutes épreuves	Syncope	Disqualification
Toutes épreuves	Manifestation d'humeur	Disqualification
Toutes épreuves	Non présentation au test Anti dopage	Disqualification



LE DOPAGE

Les contrôles sont réalisés par un médecin muni d'un ordre de mission du Ministère de la jeunesse et des sports.

Les sportifs sont choisis par tirage au sort ou sur libre choix du médecin préleveur en fonction des résultats.

Le compétiteur est avisé personnellement par une notification (qu'il doit contresigner)

Une fois désigné, le compétiteur a une heure pour se présenter au contrôle . (Le compétiteur se verra affecté un juge ou juge stagiaire qui attestera de l'impartialité des gestes du compétiteur).



LE DOPAGE

Pour éviter toute tricherie, la prise d'urine se fait sous l'œil du médecin. (1 flacon de 75ml). Un procès verbal est rédigé reportant éventuellement toutes justifications thérapeutiques.

Importance de l'AUT: Autorisation à des fins thérapeutiques (17.1.2)

L'organisateur doit prévoir un local spécialement aménagé et fléché de façon non équivoque et identifiable dès le début de la compétition.

Des boissons individuelles scellées seront prévues par l'organisateur afin de favoriser la rapidité des prélèvements.



Règlements des records de France et Meilleure performances Nationales

Annexé au règlement

[Retour](#)